

FORMATION INITIALE INCENDIE ERP Type J

Réf : AFP INC 03 – Maj le 14/10/2022



PUBLIC : Cette action de formation est destinée à tout le personnel de l'entreprise afin de répondre aux exigences de la réglementation relative au Code du Travail et aux Etablissements Recevant du public de type J « **Structure d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées** »

Art J39 : Les exercices- Tout le personnel de l'établissement doit être mis en garde contre les dangers que présente un incendie et être informé des consignes très précises en vue de limiter l'action du feu et d'assurer l'évacuation du public. Des exercices pratiques, ayant pour objet d'instruire le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie doivent avoir lieu une fois par semestre.

PREREQUIS : *Aucun*

TARIF : 520 Euros TTC

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Comprendre l'intérêt de la réglementation ;
- Savoir réagir face à une alarme incendie ;
- Faire une levée de doute et d'alerter les secours ;
- Identifier les organes de sécurité de son établissement ;
- Maîtriser les techniques d'intervention afin de permettre aux salariés d'intervenir en toute sécurité.

CONTENU :

Théorie : La réglementation incendie, l'alarme incendie (SSI), la levée de doute et l'alerte des secours, les différents types d'extincteurs, la conduite à tenir pour que le personnel puisse intervenir en toute sécurité (le danger des fumées, le transfert horizontal).

Pratique : Repérage des organes de sécurité.
Exercice feux réels sur simulateur.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

Moyens Pédagogiques : Salle de cours, ordinateur, vidéo projecteur, diaporama, simulateur de feux, extincteurs, documents stagiaires (support de cours).

Méthodes Pédagogiques : Exposé interactif, méthode démonstrative et applicative.

EVALUATION : Validation des compétences par un QCM.

VALIDATION : 12 mois

DUREE - MODALITES PEDAGOGIQUES

Délai d'accès : Inscription 15 jours avant la formation.

Date : déterminée sur la convention

Durée de la formation : 3h30

Lieu de la formation : (déterminé sur la convention)

Le nombre de participants : 4 Minimum 10 stagiaires Maximum pour un formateur.

Convention : Une convention de formation est établie entre AFP et le client à minima de 3 semaines avant la date de formation.

MODALITES DE SUIVI : Feuille de présence émargée par demi-journée, fiche de suivi, évaluation des acquis des stagiaires, évaluation à chaud, attestation de fin de formation.

CONTACT :

Administration : Corine TASSET (Gérante et Référente Handicap)

auditformapro@gmail.com

Tél. 06 19 70 46 06

Conseiller pédagogique : Thierry TASSET

csformation@orange.fr

Tél. 06 87 50 50 25

QUALITE DU FORMATEUR :

Formateur Sapeur-Pompier ou Incendie



Pour les personnes en situation d'handicap : AFP louera une salle de formation accessible au sens du CCH : Art 111-9-7. Sur demande, les cours sont également adaptables.

AUDIT ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Organisme de Formation Professionnelle n°73 82 00481 82 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état)

Tél : 06.87.50.50.25 / 06.19.70.46.06

E-mail : csformation@orange.fr

www.afpgrandsud.com

N° Siret : 511 910 598 00016 APE 8559A